

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE « VILLA COLIBRI »

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Monsieur et Madame Fontenelle /Alleva Bianca
Demeurant en Belgique, rue de Huleu 22, Ittre 1460.
Numéro de téléphone portable :0032 475.59.21.59. ou +221 77 652 32 50
Email : bianca@imexso.com
alain@immo-sphere.be

Ci- après dénomé(e) « le bailleur » d'une part

ET

Monsieur et/ou Madame, :

Adresse:

Téléphone:

né(e) le _____ à _____, demeurant [_____] , à [_____];

Email :

Ci-après dénommé(e) « Le Preneur » d'autre part

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux conditions suivantes :

1. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

La villa, objets du présent contrat est louées meublées à titre saisonnier.

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet la location à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat, par l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié et à défaut par les dispositions du code civil.

2. DESIGNATION DU LOGEMENT

2.1. Adresse du logement : Villa 12 « Colibri 1, » , baie de Boucotte, Cap Skirring, Sénégal

Point gps : 12°24'01.9"N 16°45'47.1"W

2.2. Date de construction : 2010,

2.3. Détail et référence de l'annonce : **VILLA Colibri**

2.4. Une description précise du logement est jointe en Annexe A

2.5. site : www.Cap-villacolibri.com

3. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE

Le Bailleur loue au Preneur le logement **du** **au**
une durée maximum de **nuits non renouvelable.**

L'heure d'arrivée prévue est de 16h mais nous nous adapterons en fonction de vos horaires .
En cas d'empêchement, ou de retard, voulez-vous prévenir BERNADETTE de votre heure d'arrivée.

Le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement à 11 h au plus tard, et remettra les clefs au Bailleur ou à son préposé :

Madame : **BERNADETTE DIATTA**

Tél : **+221 77 650 73 13**

Lors de votre arrivée, le Bailleur ou son préposé vous remettra les clefs et les instructions relatives au logement

4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES

Les Parties ont convenu de fixer le **loyer** à € par nuit pour l'intégralité de la durée de la location décrite au paragraphe 2 et 3, pour un **maximum de** **personnes + ménage final,**

Voulez -vous nous communiquer Les noms de chaque occupant pour les renseigner au préalable au poste de garde pour accéder au domaine.

Les évènements et rassemblements de personnes tel que mariage , manifestation sont interdits

Nombre de nuits	X	€
-----------------	---	---

Ménage final		350€
--------------	--	------

Options

Total

Charges comprises :

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, l'Assistance du personnel, le ménage durant le séjours, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville
- Gaz bouteilles
- électricité

!!! il est compris un forfait journalier de 450kW/SEM, soit +- 100 €/ sem . Passé cette consommation , vous devrez recharger le compteur woyofal via Wave ou Orange Money

Compteur n° 14610073943

- Accès Internet
- Aide-ménagère de 8H30 à 17H. tous les jours sauf dimanche et jour férié
- Cuisinière de 8H30 à 17H. tous les jours sauf dimanche et jour férié
- jardinier de 8H30 à 17H. tous les jours sauf dimanche et jour férié
- Pisciniste, tous les jours sauf dimanche et jour férié
- Linge de maison et draps de bain et de piscine

Charges non comprises :

Voitures ,
Quad,
Lessive personnel et poudre à lessiver

En Option ,

Personnel de service supplémentaire. 20€/jour (obligatoire à partir de 6 personnes)

Cuisinière de 19H à Maximum 24H 30€/ soir, taxi compris

Personnel de service supplémentaire de 19H à 24H 30€/soir, taxi compris (obligatoire à partir de 6 personnes

SUV type Pajero 7 places , 75€/jours

Coordonnées bancaires (RIB) du Bailleur :

Fontenelle/ Alleva

Banque CBAO. :

IBAN : SN08SN0120320503319469360196

BIC : CBAOSNDA

Banque : VAN BREDA :

IBAN : BE87 6451 0005 1794

BIC : JVBABE22

Le Bailleur remettra au Preneur une quittance pour tout versement effectué.

5. RESERVATION

Afin de procéder à la réservation du logement, le Preneur retourne le présent contrat, complété, paraphé à chaque page et signé.

6. ACOMPTES

Le Preneur s'engage à verser un acompte de _____ correspondant à 50% du prix total de la location indiquée au paragraphe 4. Ce versement sera effectué par virement bancaire sur le compte du Bailleur indiqué au paragraphe 4, au plus tard huit jours après l'envoi du contrat de location faute de quoi, la réservation sera considérée comme nulle.

7. DEPOT DE GARANTIE

Le Preneur déposera au Bailleur un montant de **1500 € à titre de dépôt de garantie** destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causé par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur dans un délai maximum d'un mois après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes dues tel que options et/ou les dommages ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causé par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

8. REGLEMENT DU PRIX

Le solde du montant du loyer indiqué au paragraphe 4
soit _____ après déduction du montant des arrhes, sera versé par le Preneur au plus tard **30 jours avant l'entrée dans le logement, ainsi que la garantie locative**, le 26 novembre 2025

Le Preneur effectuera ce versement par virement sur le compte du bailleur comme indiqué au paragraphe 4, ainsi que le montant de la garantie locative. (& 7)

9. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le Preneur ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son foyer.

10. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont remis au Preneur lors de l'entrée dans le logement.

Si l'état des lieux et l'inventaire ne sont pas établis et signés par le Bailleur, ou son représentant, et le Preneur simultanément (état des lieux et inventaires contradictoires), l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur seul et remis au Preneur lors de son entrée dans le logement seront contestables par le Preneur dans un délai de 48 heures suivant l'entrée dans le logement. A défaut de contestation par le Preneur dans ce délai de 48 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Preneur à son entrée dans les lieux seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Un état des lieux et un inventaire seront établis par les Parties à la fin de la location, chacune en conservant un exemplaire signé.

A défaut d'état des lieux et/ ou d'inventaire à la fin de la location ou si le Preneur établit seul l'état des lieux et/ ou l'inventaire à la fin de la location, l'absence de contestation par le Bailleur dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet.

11. DECLARATION DU BAILLEUR

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période définie au paragraphe 3

12. OBLIGATIONS DU PRENEUR

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.
- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.
- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres,
- les feux et barbecue au bois sont interdit, vu que les toitures sont en paille.
- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.
- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.
- Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

13. ANNULATION

La signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des parties. Si le Preneur renonce à la location, il reste redevable de la totalité du loyer.

14. ASSURANCES

[Le Preneur a contracté une assurance multirisque de type RC, afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies...) lors de sa réservation sur le site internet d'Homelidays.com auprès de la compagnie [_____]. Une copie de la police d'assurance pourra être demandée par le Bailleur au Preneur lors de son entrée dans les lieux.]

15. RESILIATION DE PLEIN DROIT

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

* *
*

Date :

Fontenelle/Alleva

.....
[__Prénom Nom__]

« Lu et approuvé »

Le Bailleur

Le Preneur

ANNEXE A
DESCRIPTION DU LOGEMENT

Description :

Nombre de pièces principales : 10
Superficie totale des lieux loués :350m2
Piscine : 13m x 6 m, à débordement, .
Jardin : 5000m2 arboré,
Cuisine : super équipée, table bar, 6 tabourets,
Salon : salon, deux fauteuils
Living et salle à manger : 1 table, 8chaises,
Chambre parentale (1), lit 160 cm, SLD, , WC individuel, dressing, vue piscine et mer
Chambre (2), 2 lits 90 cm , table de nuit, SLD , WC individuel, dressing, meuble de rangement, vue jardin
Chambre (3) 1 lit de 160 cm, table de nuit, SLD et SLB WC individuel, dressing, meuble de rangement vue jardin
Chambre (4), 1 lit de 160 cm, table de nuit, SLB , WC individuel, dressing, meuble de rangement , terrasse, vue mer et piscine
Chambre (5) individuelle, 1 lit de 180 cm, SLD , WC individuel, dressing, meuble de rangement, vue mer et piscine
Table extérieur, sous patio, en bois massif, 4m x 1m, et dix chaises
Terrasse, 8 chaises longues, en bois , 2 chaises longues, tressées
Patio extérieure :canapé 3places, et 2 fauteuils , table , chaises
Canapé extérieures, parasol
Places de Parking : 10

Situation :

Exposition et vue :sud / Ouest
Distance de la mer : 50 m, accessible via un escalier privé
Distance du centre-ville : 4 km
Distance des commerces : 4km épicerie saisonnière, 4km village
Distance de la plage la plus proche :200m via escalier réservé aux résident.
Distance de l'Aéroport : 5km

Equipement :

Eau : oui
Gaz : oui
Air Conditionné : oui
Téléphone : non
Internet : oui
Terrasse extérieure 150m2,

10 transats, 3 parasols
Douche extérieure
Patio avec table en teck
Piscine